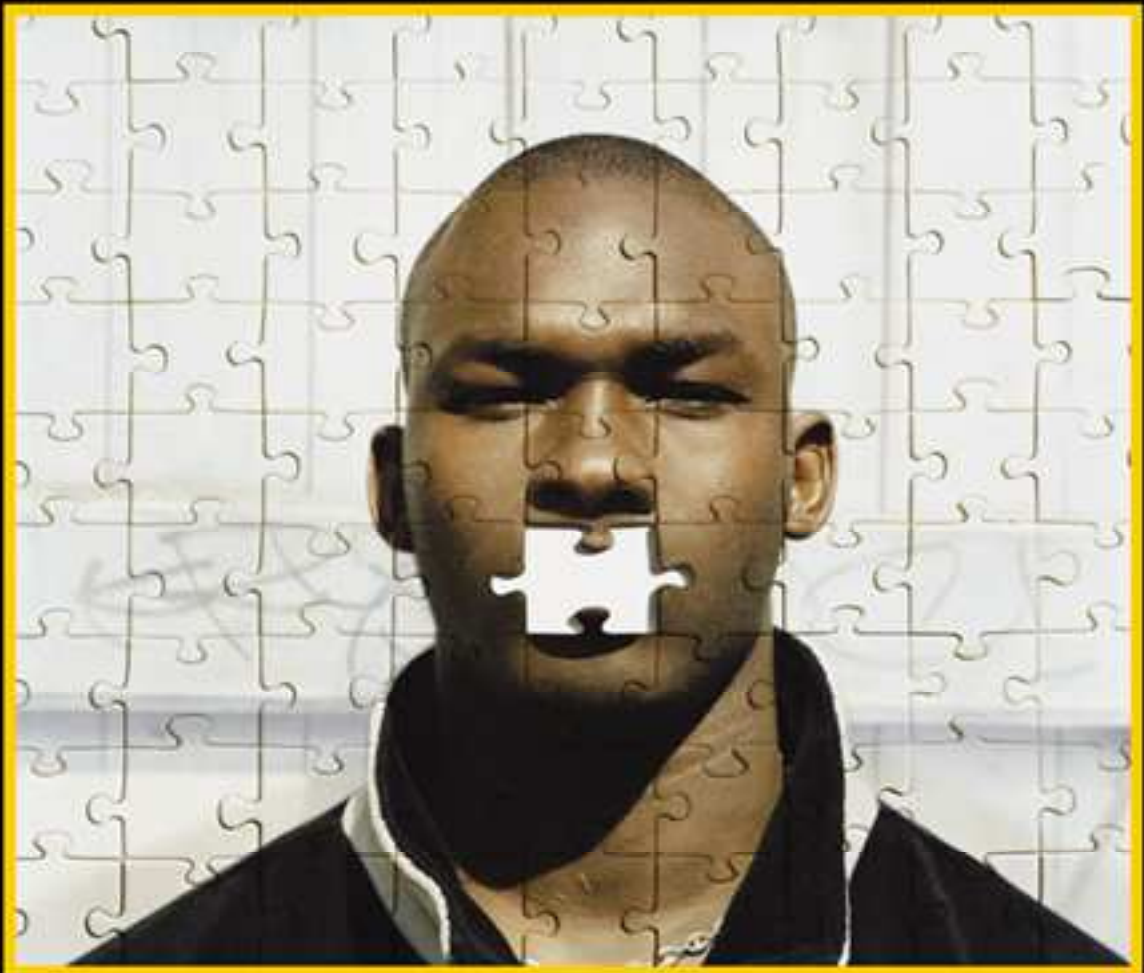




AVOCATS SANS FRONTIERES France

Là où la défense n'a plus la parole.



Rapport d'Activités 2005



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

TABLE DES MATIERES



| | |
|-------------------------------|----|
| Mot du Président | 3 |
| Présentation de l'association | 4 |
| ASF France dans le monde | 5 |
| Projet | |
| • Amérique Latine | 6 |
| • Cambodge | 11 |
| • Nigeria | 13 |
| • Russie | 15 |
| • Libye | 17 |
| • Burundi | 19 |
| • CPI en Afrique francophone | 21 |
| • Syrie | 24 |
| La formation professionnelle | 25 |
| Événement | 30 |
| Annexes | |
| Remerciements | 33 |
| Charte d'ASF France | 37 |



MOT DU PRESIDENT

Nous avons voulu faire de l'année 2005 celle du renforcement de nos compétences et de nos capacités d'actions.

- Renforcement de nos compétences en multipliant les formations à destination de nos membres et de nos partenaires dans le domaine des méthodes (formations de formateurs premier et deuxième niveau) et des outils que nous utilisons au quotidien : les Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des Droits de l'Homme,
- Développement du partage avec nos avocats experts devant les Tribunaux Pénaux Internationaux,
- Renforcement de nos capacités d'actions avec l'obtention du soutien financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'Union Européenne.

La reconnaissance a encore couronné ces efforts :

Après avoir obtenu des Nations Unies le statut d'organisme consultatif, ce même statut nous a été accordé cette année par l'Organisation Internationale de la Francophonie et nous avons été élus à la présidence de la mission Paix, Démocratie et Droits de l'Homme de cette institution.

Huit ans après notre création, nous sommes toujours plus en capacité de rassembler Avocats et Juristes français et étrangers et de développer nos projets au service des Droits de l'Homme et de la Justice.

Le 14 décembre 2005, notre consoeur Hauwa Ibrahim, membre d'ASF France, a reçu en notre présence le prix Sakharov remis par le parlement Européen.

Le 25 décembre 2005, la Cour Suprême de Libye annulait les condamnations à mort prononcées à l'encontre de cinq infirmières bulgares et d'un médecin palestinien.

C'est notre détermination et notre enthousiasme au service de causes justes qui nous rassemblent et permettent ces succès.

Je formule le vœu que 2006 nous permette d'aller plus avant au service de nos valeurs et de ceux qui placent en nous l'espoir de conserver la vie ou de retrouver leur liberté.

François Cantier,
Président Avocats Sans Frontières France



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La première association Avocats Sans Frontières a été créée en 1992 en Belgique par des avocats de différents pays, désireux de faire respecter les droits de l'Homme. **L'objectif de cette association était d'assurer la défense de toute personne dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés et qui ne peut bénéficier de l'assistance d'un avocat libre et indépendant.**

La première action d'envergure a été conçue et mise en œuvre à la suite du génocide commis au Rwanda en 1994. De nombreux avocats européens, américains et africains ont ainsi participé à la tenue de procès justes et équitables pour les victimes, tout comme pour les accusés.

François CANTIER, avocat à Toulouse, a pris l'initiative, en 1998, de fonder Avocats Sans Frontières France. ASF France a contribué à l'élargissement du concept initial en favorisant le partenariat avec les acteurs locaux. Ceci pour que soient renforcés la fonction de défense, le droit à un procès équitable et l'Etat de droit.

Déclarée auprès de la Préfecture de la Haute Garonne en France, elle est régie par la loi française relative aux associations et jouit à ce titre de la personnalité juridique. Aujourd'hui, Avocats Sans Frontières France regroupe quelques 600 membres, parmi lesquels des avocats adhérents individuels, mais aussi la plus grande partie des Ordres d'avocats français et des institutions représentatives de la profession d'avocat en France. Elle bénéficie du soutien du Conseil National des Barreaux Français et de la Conférence des Bâtonniers de France et entretient des relations étroites avec les organisations internationales d'avocats.

Ses membres ont su également gagner sur le terrain la confiance des organisations nationales et internationales avec lesquelles des relations de partenariat ont été établies. Le 4 février 2004, ASF France s'est vu décerner le statut d'organisme consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Le 8 Avril 2005, ASF-France a obtenu un statut similaire auprès de l'Agence Internationale de la Francophonie.

Du Cambodge au Nigeria, de la Colombie au Kosovo, ASF France développe, en étroite collaboration avec la société civile et les autorités locales, des programmes d'accompagnement pour aider à la reconstruction juridique des pays en difficulté. En contribuant au renforcement de l'Etat de droit, ses membres luttent pour la reconnaissance d'un droit à la Justice sans frontières.

AUTOUR DE VALEURS COMMUNES

La présomption d'innocence

" Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui ont été assurées ".

Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 11 (1).

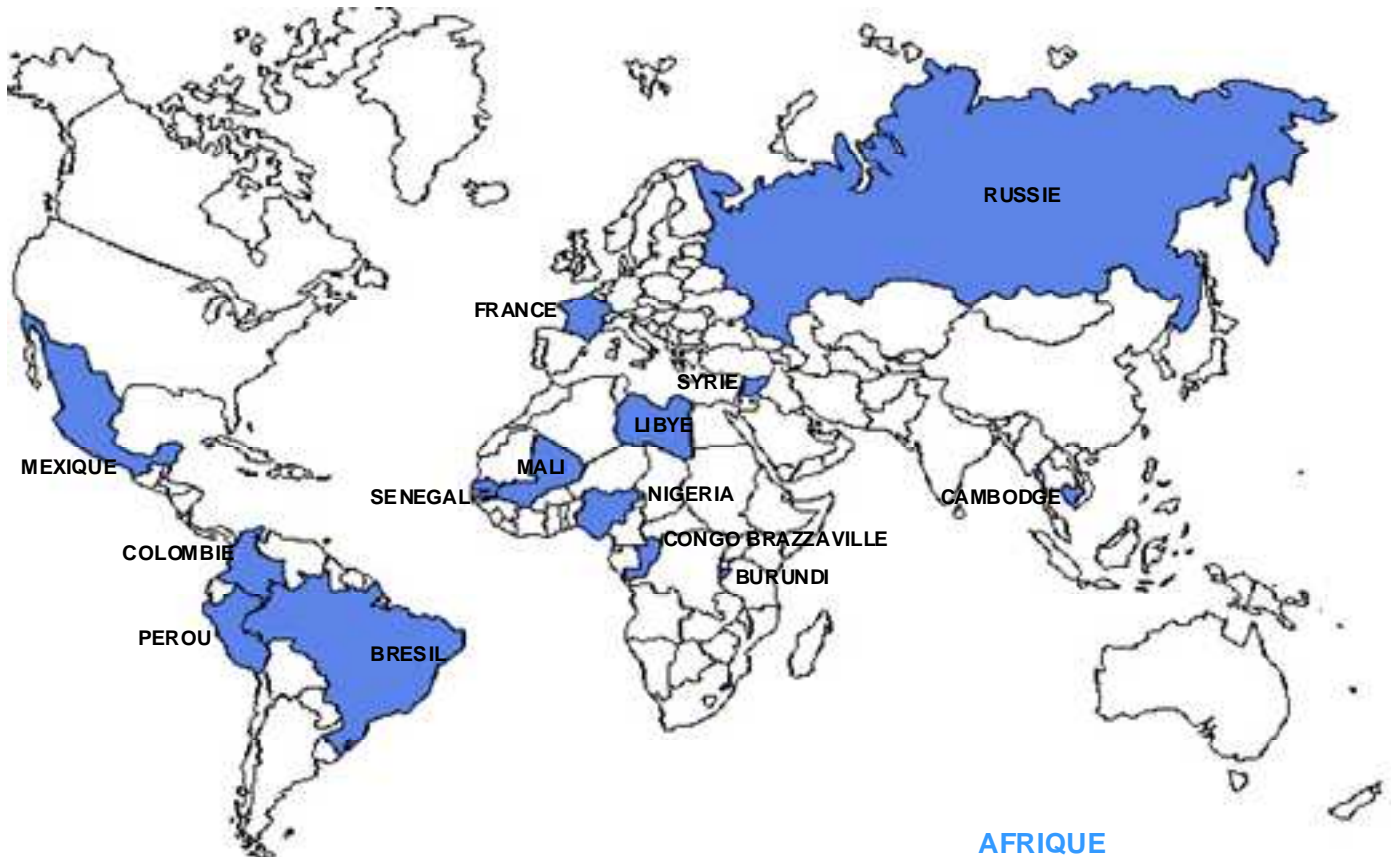
Le droit à la défense

" Toute personne accusée d'une infraction pénale a droit, au moins, aux garanties suivantes : à être présente au procès et à se défendre elle-même ou à avoir l'assistance d'un défenseur de son choix ; si elle n'a pas de défenseur, à être informée de ce droit d'en avoir un et, chaque fois que l'intérêt de la justice l'exige, à se voir attribuer d'office un défenseur, sans frais, si elle n'a pas les moyens de le rémunérer ".

Pacte international des droits civils et politiques, article 14 (d).



ASF France dans le monde



Projets en cours en 2005

AMERIQUE LATINE

COLOMBIE: Suivi des cas d'avocats menacés, « disparus » ou assassinés en raison de leur fonction et renforcement de la profession d'avocat.

PEROU: Suivi des cas d'avocats incarcérés en raison de leur activité professionnelle ; étude de la situation de la défense

BRESIL: Intervention, avec des avocats latino-américains, au forum social mondial 2005

MEXIQUE: Étude de la situation de la défense

EUROPE

RUSSIE: Mise en place d'un travail collectif entre des avocats et des ONG locales sur l'intervention devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme et la défense des mineurs.

AFRIQUE

BURUNDI: Formation des avocats burundais à l'utilisation des Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des droits de l'Homme et à la pratique professionnelle.

NIGERIA: Défense de femmes et d'enfants menacés de peines telles que la lapidation ou l'amputation

AFRIQUE FRANCOPHONE: Formation des avocats à la défense d'accusés et de victimes devant la Cour Pénale Internationale et à l'utilisation des Instruments Juridiques Internationaux.

MOYEN ORIENT

LIBYE: défense de cinq infirmières Bulgares et d'un médecin palestinien accusés à tort d'avoir sciemment transmis le virus du SIDA à des enfants.

SYRIE: Défense d'un avocat poursuivi pour ses actions en faveur des Droits de l'Homme.

ASIE

CAMBODGE : Formation sur la pratique professionnelle des avocats et sur l'utilisation des Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des Droits de l'Homme.



PROJET AMERIQUE LATINE



En **Amérique Latine**, ASF France soutient les acteurs de la défense et agit pour renforcer la profession d'avocat. Principalement présente en Colombie, ASF France assure des formations sur la nouvelle procédure pénale, oeuvre à l'organisation professionnelle et participe à la lutte contre l'impunité. Elle a aussi mis en place la première Maison de l'Avocat en Colombie.

Dans l'optique d'utiliser son expérience au bénéfice des avocats partout dans la région, elle réalise des études sur la situation des droits de la défense dans d'autres pays avec l'objectif à long terme d'établir un réseau de soutien et d'information aux niveaux national, régional et international.

DEFENSE DE LA DEFENSE

Contexte et pertinence de l'action

Face au contexte colombien de conflit armé et de violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, les avocats colombiens ont une fonction clé dans l'accès de l'ensemble de la population, tant à la connaissance et à la défense de leurs droits, qu'au système judiciaire.

Or, une des principales difficultés qu'ils doivent affronter est leur assimilation aux causes de leurs clients. En raison de cette assimilation, grand nombre d'avocats qui défendent des personnes accusées d'appartenir à des groupes armés, des victimes de violations des droits de l'Homme ou de certains syndicats ont été victimes de menaces, de disparitions forcées ou d'assassinats.

Face à ces agressions, le manque d'organisations professionnelles amples et fortes, que ce soit sous la forme d'associations ou d'Ordres, les laisse sans protection, surtout en province. De plus, cet isolement rend difficile l'actualisation de leur formation professionnelle et empêche qu'ils remplissent leur rôle dans leurs domaines d'activité.

En 1998, ASF France a établi des relations avec des avocats dans les pays qui souhaitaient la mise en place d'un programme de solidarité professionnelle. Créées officiellement en 2001, les actions en Colombie comprennent :

- Le recensement, suivi et appui de cas d'avocats menacés ou assassinés en raison de leur exercice professionnel
- Le renforcement de la profession par le biais de formations sur la nouvelle procédure pénale, les instruments juridiques internationaux permettant la lutte contre l'impunité, le rôle de l'avocat et l'organisation professionnelle
- La structuration de la profession par la création de la Maison de l'Avocat, qui constitue un lieu d'échange et d'information.

L'ensemble de ces activités vise donc à améliorer la sécurité, l'indépendance et la formation des avocats ainsi qu'à faire reconnaître par les autorités et la société civile la légitimité de leur fonction et la nécessité de leur assurer une protection particulière en raison de leur rôle dans le développement de l'Etat de droit.

A la demande de nos partenaires colombiens, les informations collectées et les rencontres réalisées dans l'ensemble de ces activités font aussi l'objet d'un suivi aux niveaux interaméricain et intergouvernemental.

En 1999, ASF France est intervenue au Pérou dans un cas de défense immédiate concernant six avocats péruviens poursuivis en raison de leur activité professionnelle, intervention qui a permis aux bénévoles d'ASF France d'étudier la situation des acteurs de la défense dans ce pays.

La période de violence traversée par le Pérou dans les années 1980 et 90 a eu de profondes répercussions sur les conditions de travail des avocats, notamment une stigmatisation de tous les acteurs qui, pour des raisons circonstancielles, familiales ou professionnelles, se trouvaient en contact avec les groupes insurrectionnels armés.

Certaines organisations ont cru pouvoir échapper à ce risque en adoptant une position officielle de défense des seuls « innocents ». Or, cette attitude a contribué à délégitimer la défense elle-même. Les avocats qui se refusaient à procéder à ce « tri » préalable étaient soupçonnés de défendre les « présumés coupables » et d'agir par complicité matérielle ou connivence idéologique avec leurs clients.

Même aujourd'hui, les avocats qui acceptent de défendre les personnes accusées de terrorisme ou de prendre en charge des procès sensibles, risquent toujours d'être victimes de harcèlement ou poursuivis pénalement. Ainsi, ASF France se rend au Pérou chaque année pour recenser et suivre les cas d'avocats incarcérés en raison de leur fonction professionnelle.

L'expérience récoltée en Colombie et au Pérou a permis d'établir les bases d'un premier bilan de la situation au niveau régional. Depuis 2004, des missions composées de membres d'ASF France et d'avocats latino-américains se rendent chaque année dans des pays différents pour y évaluer la situation spécifique des avocats et des droits de la défense dans le but à long terme d'établir un réseau régional d'information et de soutien.

REALISATIONS 2005



Colombie

Capitale : **Bogota**

Superficie : **1 141 748 km²**

Population : **44,9 millions**

Chef de l'état et du

gouvernement: **Alvaro Uribe**

Vélez

Statut du pays relatifs à certaines conventions fondamentales

•Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratification**

•Convention relative au droit des enfants : **ratification**

•Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale **ratification**

7 missions en Colombie : évaluation de la situation des avocats

Tout au long de l'année 2005, les avocats bénévoles du projet ont effectué sept missions en Colombie pour y suivre les cas d'avocats menacés ou assassinés en raison de leur fonction ; mener les activités de formation ; établir de nouveaux contacts et suivre les contacts déjà établis auprès des autorités et des avocats locaux et assurer le suivi administratif et opérationnel de la Maison de l'avocat à Bogota.

Depuis le 1er janvier 2005, des réformes de la procédure pénale colombienne ont été mises en place dans la capitale et dans la zone cafetière du pays. Les bénévoles d'ASF France ont donc également observé le déroulement de plusieurs audiences pénales concernées par cette réforme.

Formation à destination des avocats colombiens : renforcement de la profession

En Colombie, ASF France organise des séminaires, forums et ateliers à destination des avocats colombiens dans le but de renforcer leurs compétences dans les domaines suivants :

- L'évolution des instruments juridiques internationaux de lutte contre l'impunité – 4 ateliers tout au long de l'année à Bucaramanga, Cali, Neiva et Manizales, ainsi qu'un séminaire national à Bogota.
- Les réformes de la procédure pénale colombienne, en partenariat avec des professionnels du droit locaux – 3 à Bogota, 1 à Pereira (Eje Cafetero), 1 à Armenia (Eje Cafetero) et 1 à Medellin.
- L'organisation de la profession d'avocat et les garanties judiciaires – 4 forums/ateliers régionaux à Quibdo, Barranquilla, Cucuta et San Cristobal (frontière vénézuélienne) en 2005.
- 1 séminaire d'évaluation et de synthèse de l'ensemble des activités de formation à Bogota avec, notamment, des intervenants sur la Cour Pénale Internationale.

Les réformes du système pénal modifient profondément les conditions d'exercice des professionnels du droit. Or, bien que certains programmes de formation et de sensibilisation aient été mis en place à destination des acteurs judiciaires organisés (Fiscalía, Magistratura, Defensa Pública), rien n'a été prévu pour les avocats indépendants, notamment ceux qui exercent hors des grandes villes universitaires. ASF France a donc mis en place ces ateliers à leur égard afin de combler le manque de formation professionnelle institutionnalisée.

Les événements de formation contribuent également à rompre l'isolement dans lequel se trouvent de nombreux avocats colombiens, surtout ceux qui vivent dans les zones de conflit. A l'occasion des activités de formation, les participants peuvent

échanger leurs expériences et nouer de nouveaux liens visant à améliorer la communication entre eux ainsi que leur sécurité.

❖ **Maison de l'Avocat à Bogota : structuration de la profession**

Une grande partie de l'action en Colombie en 2005 s'est consacrée à la consolidation de la « Maison de l'Avocat » à Bogota, inaugurée le 24 février.

Il s'agit d'un centre de documentation et de veille législative permettant aux avocats colombiens de remplir une fonction d'interlocuteur face aux autorités sur les questions concernant les droits de la défense et l'organisation de la profession. Elle remplit aussi une fonction de réseau d'urgence et d'appui aux confrères en difficulté, ainsi que de collecte d'informations sur les atteintes les plus graves aux droits de la défense et à la sécurité des avocats.

Enfin, elle assure l'organisation des ateliers, forums et séminaires sur place, la logistique locale des missions de terrain, ainsi que les publications du projet.

❖ **Actions de solidarité professionnelle : dénoncer les violences, soutenir les victimes**

Rencontre Nationale des Victimes de Crimes contre l'Humanité et de Violations des Droits de l'Homme à Bogota, le 23 juin 2005

Dans le cadre d'une mission en Colombie en juin 2005, des bénévoles d'ASF France ont représenté l'Association et la profession en France à la 2^e Rencontre Nationale des Victimes. Une déclaration, signée par le Conseil National des Barreaux, le Barreau de Paris, l'Union Internationale des Avocats, la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune et la Conférence des Bâtonniers, a été lue à la rencontre, appelant au respect des droits de la défense et du droit à un procès équitable, particulièrement pour les populations les plus vulnérables. Ceci a constitué un geste très important de solidarité internationale dans le contexte politico-juridique colombien.

La Journée de l'Avocat en Colombie, le 22 juin 2005

Dans un but de sensibiliser le grand public et les autorités colombiennes à la situation des avocats dans le pays, ASF France a organisé, en collaboration avec Article Z (association française), l'enregistrement sur vidéo d'un message de solidarité de la part de représentants de la profession en France. Ainsi, le Bâtonnier de Paris et un représentant du Conseil National des Barreaux ont manifesté leur solidarité avec les avocats colombiens et ont fait appel aux autorités colombiennes à respecter les droits de la défense en garantissant la sécurité et l'indépendance des avocats. Une avocate colombienne, membre de ACADEUM et du Collectif d'avocats Luis Carlos Pérez de Bucaramanga, a fait part de son expérience en tant qu'avocate défenseur dans le pays.

Secours apporté à une avocate colombienne en danger

En 2005, le fond de solidarité a été utilisé en partie afin d'aider une avocate colombienne dans la zone de Arauca à s'installer temporairement ailleurs dans le pays pour des raisons de sécurité.

L'année précédente, ASF France avait organisé une sortie provisoire du pays pour cette même avocate. Le fait que sa situation sécuritaire ait changé plusieurs fois dans une période d'un an démontre bien la précarité des avocats locaux d'une manière générale.

Aide à la famille d'un avocat assassiné

Une aide financière a été versée à la famille d'un avocat assassiné, Absalon Achury, dont le décès laissait sa fille mineure dans un total dénuement. Ces aides lui ont permis de poursuivre sa scolarité.

Communication autour d'un avocat menacé

Le 17 novembre 2005, Eduardo Moreno Gordillo, avocat à Bogota, a été victime d'une tentative d'assassinat. L'attaque contre lui, à laquelle il a échappé gravement blessé mais en vie, est liée à son travail sur un dossier ayant généré des tensions politiques entre le Venezuela et la Colombie.

Inquiêt pour sa sécurité dans les jours suivants ces violences, ASF France a appelé les représentants de la profession en Europe à déclarer leur indignation aux autorités colombiennes face au non respect du rôle de l'avocat et de l'intégrité des avocats, tel que Me Moreno Gordillo.

Un communiqué a été adressé aux autorités, signé par ASF France, ASF Hollande, l'Union International des Avocats, Avocats Européens Démocrates, l'Ordre des Avocats de Paris, le Conseil National des Barreaux, et la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune.

❖ **Missions auprès des instances internationales : lutter pour le respect de la défense**

Cour Inter-américaine des Droits de l'Homme à Washington

En février et mars 2005, une avocate française et une colombienne ont assisté aux audiences de la CIDH relatives aux avocats menacés ou assassinés en Amérique Latine en raison de leur activité professionnelle. Elles ont également échangé avec d'autres associations nord et sud-américaines de professionnels du droit travaillant sur ce thème, en vue d'élargir le réseau de soutien et de collaboration autour des avocats colombiens en particulier.

61e Session de la Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme à Genève

En avril 2005, une avocate colombienne a représenté ASF France aux sessions de la Commission relatives aux droits de la défense, et en particulier à la Colombie. Elle a également rencontré des représentants de la Commission afin de les sensibiliser à la situation des avocats en Colombie.



Pérou

Capitale : **Lima**

Superficie : **1 285 216 km²**

Population : **27,6 millions**

Chef de l'état: **Alejandro Toledo**

Manrique

Chef du gouvernement:

Carlos Ferrero Costa

Statut du pays relatifs à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratification**
- Convention relative au droit des enfants : **ratification**
- Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale **ratification**

En août 2005, une avocate bénévole française et un argentin ont effectué une mission au Pérou. Lors de la précédente mission en 2004, il s'était avéré qu'il ne restait plus qu'un avocat incarcéré en raison de son exercice professionnel. Bien que sa situation particulière nous préoccupe, la mission en 2005 a donc servi à clôturer l'activité dans le pays.

Par ailleurs, et dans l'optique plus large d'étudier la situation de la défense au niveau régional, les chargés de mission ont également rencontré d'autres avocats et des associations de défense des droits fondamentaux. Ceux-ci ont signalé que les avocats défenseurs ne rencontrent pas les mêmes difficultés que, par exemple, en Colombie ; leur préoccupation principale reste le manque de moyens financiers et humains dans le système d'aide juridictionnelle.



Brésil

Capitale : **Brasilia**

Superficie : **8 547 379 km²**

Population : **180,7 millions**

Chef de l'état et du gouvernement:

Luiz Inacio Lula da Silva

Statut du pays relatifs à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratification avec réserves**
- Convention relative au droit des enfants : **ratification**
- Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale **ratification**

A l'occasion du Forum Social Mondial 2005 à Porto Alegre, ASF France a organisé 3 conférences sur le rôle du droit dans la mondialisation. Celles-ci ont été assurées en collaboration avec des associations d'avocats latino-américains, et notamment le Red Nacional de Abogados Populares, collaboration qui a permis d'échanger sur la problématique particulière de la défense des droits fondamentaux en Amérique Latine dans un cadre international.



Mexique

Capitale : **Mexico**

Superficie : **1 972 545 km²**

Population : **104, 9 millions**

Chef de l'état et du gouvernement:

Vicente Fox Quesada

Statut du pays relatifs à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratification**
- Convention relative au droit des enfants : **ratification**
- Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale **signé**

En août 2005, une mission d'étude a été effectuée au Mexique par une avocate française et un avocat colombien. La situation de la défense dans ce pays n'est pas, en toute apparence, critique. Or, les avocats et associations rencontrés ont soulevé le manque de formation professionnelle adéquate, ce qui entraîne un manque de compétence au sein de la profession, notamment en matière de droits de l'Homme. En partie pour cela, il existe un schisme entre les avocats exerçant dans le domaine du commerce, par exemple, et ceux qui défendent les droits de l'Homme, matière qui n'est pas souvent abordés dans le cursus universitaire.

Des activités de formation sur les instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme ont donc été sollicitées. Cette possibilité sera examinée en fonction des axes de développement du programme au niveau régional à l'avenir.

PERSPECTIVES 2006

En 2006, le projet « Défense de la défense » poursuivra ses activités fondamentales déjà établies en **Colombie** : missions, formations, recensement des avocats menacés et assassinés, tout en mettant l'accent sur les ateliers de procédure pénale, conforme à la grande demande exprimée par les avocats locaux.

En outre, cette année sera consacrée à la consolidation des activités plus récentes, telles que le développement de la Maison de l'avocat et du réseau d'urgence pour les avocats colombiens.

En 2006, nous envisageons également de poursuivre les missions d'études au **niveau régional**, avec les mêmes objectifs que les missions de l'année précédente, dans quatre pays : l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et le Chili. A long terme, et en fonction des demandes exprimées par les confrères locaux, cette activité vise à mettre en place d'un réseau d'information et de collaboration pour les acteurs de la défense au niveau régional.



PROJET CAMBODGE



Le Premier ministre cambodgien Hun Sen a accepté la création d'un tribunal mixte comportant la présence de magistrats internationaux pour **juger les principaux dirigeants Khmers rouges accusés de crimes contre l'humanité** commis du 17 avril 1975 au 7 janvier 1979. Ceux-ci sont tenus pour responsables de la mort de 1,7 millions de cambodgiens, hommes, femmes et enfants, soit 20% de la population globale du Cambodge.

Dans le cadre de ce procès historique du génocide inspiré par Pol Pot, Avocats Sans Frontières France forme les avocats cambodgiens aux instruments juridiques internationaux qui pourront être utilisés, entre autres, devant ce tribunal.

SE FORMER POUR PARTICIPER AU RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

Contexte et pertinence de l'action

Deux décennies de guerre civile et de génocide ont privé le Cambodge d'une génération entière des membres de ses professions libérales. Des institutions ont été détruites, des avocats exécutés ou exilés, les bibliothèques pillées ou brûlées. Avocats Sans Frontières France et le Barreau du Cambodge ont participé dès 1998 à des conférences et des réunions de travail communes.

▀ Partant du constat qu'un nombre croissant de jeunes juristes veulent accéder à la profession d'avocat, le Barreau du Cambodge a sollicité le soutien de l'association quant à l'organisation de formations pour les élèves-avocats. Ce constat fait suite à la création du Centre de formation pour les avocats cambodgiens en 2001.

▀ la mise en place prochaine du Tribunal spécial pour juger les Khmers rouges doit amener du changement. Cependant, les avocats cambodgiens n'ont pas été préparés à la défense devant ce type d'institution. Le projet a pour objectif de former les avocats cambodgiens à l'utilisation des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme. Les avocats cambodgiens n'y ont pour la plupart jamais été formés. Or ces instruments pourront être utilisés avec le droit cambodgien devant le tribunal spécial chargé de juger les khmers rouges. Avocats Sans Frontières France a mené plusieurs missions d'évaluation sur le terrain entre 2000 et 2004. Ces missions préparatoires ont permis d'identifier précisément les besoins de l'association du Barreau du Royaume du Cambodge.

Description de l'action :

Avocats Sans Frontières France forme les avocats cambodgiens aux pratiques professionnelles et à l'utilisation des Instruments Juridiques Internationaux.

Les formations sont conçues en fonction des besoins des bénéficiaires et du contexte Cambodgien. Les acteurs locaux sont systématiquement associés, avant, pendant et après les formations.

En proposant aux stagiaires une démarche pragmatique, en les plaçant dans des situations réelles de travail qui tiennent compte du contexte particulier dans lequel ils seront amenés à évoluer, ASF France privilégie l'action et l'interaction comme moteur de son intervention.

Parmi les thèmes abordés lors des formations :

▀ Le comportement professionnel de l'avocat

Maîtrise de la relation avec le client (respect du secret professionnel, comportement loyal, et entretien de sa compétence), et avec les confrères et les magistrats (respect du principe du contradictoire et de la confraternité, respect du principe d'indépendance et exigence du procès équitable)

▀ L'éducation aux Droits de l'homme.

Cette démarche passe par la sensibilisation à des notions de droit international.

▀ L'utilisation des conventions internationales portant sur les Droits de l'Homme

Utilisation et maîtrise des conventions internationales les plus importantes en matière de Droits de l'Homme et ratifiées par le Cambodge (sur les droits des enfants, des femmes, des prisonniers, de la liberté de la presse, convention contre la torture et actes de barbarie.)



REALISATIONS 2005



Cambodge

Capitale : **Phnom Penh**

Superficie : **181 000 km²**

Population : **13,3 millions**

Chef de l'état : **Norodom**

Sihamoni

Chef du gouvernement : **Hun Sen**

Statut du pays relatifs à certaines conventions fondamentales

• Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :
adhésion

• Convention relative au droit des enfants :
adhésion

• Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale **rati fication**

ASF France a pu faire deux formations de 12 jours chacune, qui ont été dispensées, chacune par 6 Avocats formateurs mandatés.

Les formations dispensées étaient basées sur le principe de la « formation action » avec apports techniques et partage d'expériences entre les formateurs et les stagiaires.

Comme pour tous les programmes mis en œuvre par Avocats Sans Frontières France, la finalité est l'autonomie des acteurs locaux.

C'est pourquoi l'association a mis en œuvre dans un premier temps la formation de quatre formateurs cambodgiens juristes et interprètes. Dans un second temps, ceux-ci ont été associés comme co-formateurs aux formations sur les Droits de l'Homme dispensées par des avocats membres d'Avocats Sans Frontières France.

Pour cette première année d'exécution, le choix des objectifs pédagogiques et des méthodes utilisées s'est révélé particulièrement adapté et satisfaisants et a été reconduit par les partenaires locaux.

- **Dates des formations :** - Du 19 au 29 janvier 2005 : Pratique professionnelle et procès équitable
- Du 16 au 28 juillet 2005 : Utilisation des instruments Juridiques internationaux

• **Pour la première année du projet, 70 avocats stagiaires ont participé aux formations dispensées en Janvier et en Juillet 2005.**

6 formateurs français, avocats et magistrats professionnels en exercice et 4 formateurs interprètes cambodgiens pour chacune de ces deux missions ont été mobilisés pour mener à bien les formations.

Le contenu et le programme détaillé des formations est explicité dans le chapitre de référence.

PERSPECTIVES 2006

Compte tenu de l'ampleur prise par le projet, Il s'avérait indispensable d'avoir une assise permanente sur place à Phnom Penh qui assurerait notre relais auprès de l'ensemble de nos partenaires. C'est la raison pour laquelle ASF France a ouvert un bureau permanent à Phnom Penh avec l'aval du Ministère des Affaires Étrangères.

Le projet Cambodge, initialement mis en place dans le cadre de formations à la pratique professionnelle et à l'utilisation des instruments juridiques internationaux, développe aujourd'hui un volet pour la mise en place d'un système d'aide judiciaire dans les 24 provinces Cambodgiennes. Cette initiative a reçu le soutien financier de L'union Européenne pour un vaste projet sur trois ans.

Plusieurs missions par année vont donc être réalisées ; d'une part pour mettre en place le volet qui permettra d'assurer des permanences juridiques dans les 24 provinces cambodgiennes, et d'autre part pour pérenniser les formations à destination des jeunes avocats en partenariat avec le Barreau et le Centre de Formation des Avocats du Cambodge.



PROJET NIGERIA



Alors que s'affirme, en Afrique et dans le reste du monde, un courant abolitionniste, **le Nigeria**, qui est le pays le plus peuplé d'Afrique, **a maintenu la peine de mort et l'a même étendue à de nouvelles incriminations**. Les dispositions pénales de la loi charia entrée en vigueur depuis 1999 dans 12 états sur 36 au nord du Nigeria ont conduit les tribunaux à prononcer des peines de mort par lapidation – châtiment inhumain et dégradant. Ces condamnations frappent plus particulièrement les femmes musulmanes issues de milieux défavorisés, illettrées et sans voix.

L'objectif de notre intervention: une jurisprudence écartant ces peines, et respectant les règles fondamentales du procès équitable, avec un possible effet de levier du fait du principe de « l'oumma », qui unifie les principes du droit islamique à travers les frontières.

DEFENDRE DEVANT UNE JUSTICE QUI LAPIDE

Contexte et pertinence de l'action

En 2002, une jeune femme de 30 ans, Amina Lawal, était condamnée à mort par lapidation pour avoir mis au monde un enfant sans être mariée. Cette condamnation s'inscrit dans le contexte de l'instauration de la charia au plan pénal dans 12 états sur 36 depuis 1999. Une première mission a consisté à travailler aux côtés des avocats d'Amina Lawal, en particulier Maître Hauwa Ibrahim, lors des différentes audiences de son procès en appel, en mars, en juin en août et en septembre 2003. Cette mission a été conduite dès le début en partenariat avec ASF Québec.

Après l'acquiescement d'Amina Lawal en septembre 2003, il est apparu que les condamnations à la lapidation, à l'amputation, à la flagellation se poursuivaient (47 cas dans le seul cabinet de Maître Ibrahim).

Il a été convenu de développer l'action d'ASF France au Nigeria dans une perspective plus large, afin de contribuer au respect des règles du procès équitable, au renforcement de la profession d'avocat et à la défense des personnes les plus vulnérables concernées par ces condamnations, en particulier les femmes.

Le projet Nigeria devra se dérouler sur trois ans dans les 12 états du Nord. Il comprend :

- La création d'un réseau d'avocats au Nigeria intervenant sur les cas charia et plus largement, les cas où les droits à un procès équitable ou l'exercice de la profession d'avocat sont menacés.
- La mise en place d'un centre de ressources à Bauchi, état « laboratoire » de ce réseau.
- L'organisation de sessions de formation visant à faciliter le travail des avocats.

Concrètement, les équipes d'ASF Québec et ASF France continueront à suivre huit cas, lesquels ont été identifiés lors de la mission de janvier 2005. A travers le suivi de ces cas, emblématiques de diverses configurations juridiques et humaines, le travail des avocats consiste à aider les conseils à faire l'articulation entre la charia, le code pénal « classique » et les onze droits fondamentaux de la constitution nigérienne, instaurée elle aussi en 1999.

Une antenne d'ASF France sera établie au Nigeria, pour assurer le suivi de ces cas et nous tenir régulièrement informés.

ASF France participe à la restauration de l'État de droit : mise en conformité du système légal charia avec la constitution nigérienne et les traités internationaux signés par le Nigeria, autour des droits fondamentaux (droit de garder le silence, droit à être assisté par un avocat, etc.)

Par la création d'un réseau, d'un centre de ressources, et l'organisation de rencontres au Nigeria et à l'étranger sur le thème, notamment, de la charia, ASF France participe au renforcement de l'État de droit.



REALISATIONS 2005



République Fédérale du Nigeria

Capitale : *Abuja*

Superficie : **923 768 km²**

Population : **124 millions**

Chef de l'état et du gouvernement :

Olusegun Obasanjo

Statut du pays relatifs à certaines conventions fondamentales

•Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :
ratification

•Convention relative au droit des enfants :
ratification

•Statut de Rome de la Cour Pénale
Internationale **ratification**

♦ Dates de la mission : - Abuja : Du 5 au 15 janvier 2005.

- Prise de contact, notamment avec le Président du « Code of Conduct Tribunal », le Président de l'association du barreau nigérian, de la Présidente du Programme Support Unit, la directrice générale du Legal Aid Council du Nigeria. Mais aussi avec des avocats et des ambassadeurs au Nigeria ont pu être établis.
- Visite de la prison de Bauchi au Nigeria avec le Procureur Général, pour rencontrer des détenus condamnés à mort par lapidation .

Cette mission a permis de définir précisément les cas et les domaines d'intervention d'ASF dans le cadre de prochaines actions : Rencontre avec les avocats au Nigeria : représentants des barreaux, praticiens locaux. Rencontre avec les professeurs de droit, les juges, les représentants du ministère public. Rencontre avec les juges charia ou imams faisant autorité sur la question. Visite de la prison de Bauchi et rencontre des accusés. Rencontre des bailleurs de fonds publics.

Suivi des cas identifiés.

♦ Dates de la mission : - Etat de Zamfara : Du 27 novembre au 3 décembre 2005.

L'objet de la mission était de poursuivre le recensement des cas dont un certain nombre a été répertorié à Bauchi au cours de la mission de janvier 2005. Elle consistait également à s'assurer de la progression de la création d'une structure nigérienne – ASF Nigeria - sous l'égide de Hauwa Ibrahim. Enfin, elle a permis de prendre contact avec des personnes fiables qui pourraient intégrer cette structure.

4 avocats experts mandatés par ASF France ont été mobilisés pour mener à bien la mission à Abuja.

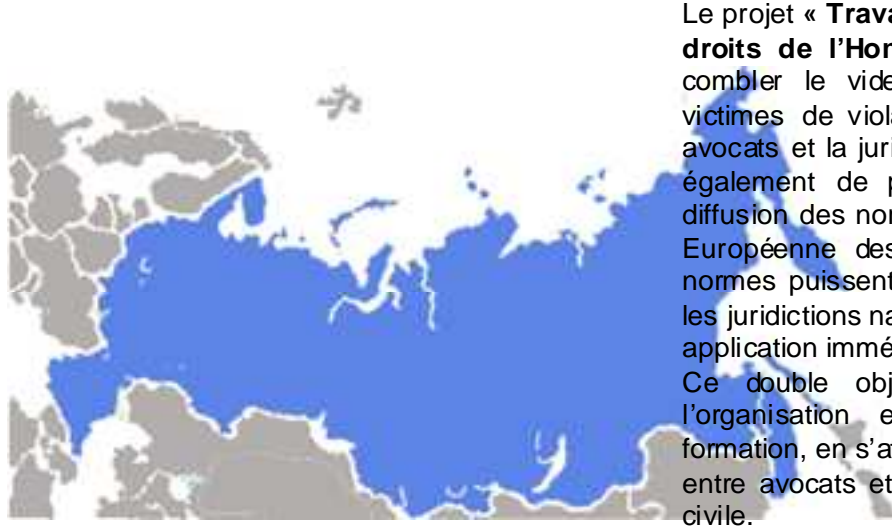
1 avocate expert mandatée par ASF France mobilisée pour mener à bien la mission dans l'Etat de Zamfara.

PERSPECTIVES 2006

- Création d'une antenne locale ASF Nigeria qui comprendra des avocats québécois, français et nigériens pour renforcer les liens professionnels nous unissant.
- Trois autres missions sont programmées pour 2006 : avril, septembre et décembre dans trois autres Etats du Nord.
- Un bureau a été mis à notre disposition par le "Legal Aid Council" pour avoir accès plus facilement aux dossiers, à la documentation et aux avocats missionnés dans des cas de condamnation à mort.



PROJET RUSSIE



Le projet « **Travailler ensemble à la promotion des droits de l'Homme en Russie** » se propose de combler le vide qui existe entre d'une part les victimes de violations de droits de l'homme, leurs avocats et la juridiction de Strasbourg. Il se propose également de participer à la promotion et à la diffusion des normes contenues dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme afin que ces normes puissent être directement invoquées devant les juridictions nationales russes et recevoir ainsi une application immédiate.

Ce double objectif doit être réalisé à travers l'organisation et la dispense de sessions de formation, en s'attachant toujours à renforcer les liens entre avocats et associations, acteurs de la société civile.

LES NORMES EUROPENNES POUR DEFENDRE LES MINEURS

Contexte et pertinence de l'action

Le projet Russie est né en 2000 à l'initiative de plusieurs avocats membres d'ASF France, attentifs à la situation des Droits de l'Homme en Russie et désireux de participer à l'amélioration des conditions relatives à l'Etat de droit dans ce pays.

Au terme de la mission de préparation, il a été constaté d'une part que les besoins en formation sur la Convention Européenne des Droits de l'Homme étaient très importants et la demande très forte. Une idée précise du contenu pédagogique à donner aux formations a été dégagée.

En effet, ratifiée par la Fédération de Russie en 1998, la CEDH ne trouve qu'une très rare application devant les juridictions internes mais également devant la Cour de Strasbourg qui n'a été saisie que de peu de recours individuels déposés contre la Russie. Les deux premiers ont fait l'objet de jugements et plusieurs requêtes ont été jugées recevables en 2003.

D'autre part, la situation en Tchécénie reste extrêmement préoccupante.

Les victimes trouvant difficilement réparation devant les juridictions russes, espèrent beaucoup du mécanisme de la Convention et notamment de son organe juridictionnel qu'est la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Pourtant, son accès reste très difficile et ce pour des raisons tenant aussi bien à la complexité de la procédure, qu'aux difficultés d'ordre « logistique » et politiques rencontrées par les victimes ou leurs représentants, et au manque de formation des professionnels du droit.

De même, **l'ensemble du système juridictionnel interne russe est toujours hermétique à l'invocation de ces normes.** Peu d'avocats et de magistrats s'appuient sur la norme européenne bien que celle-ci soit directement invocable en droit interne, or elle permettrait d'accroître le champ de protection des personnes.

En 2003, une rencontre avec un député de la Douma de Saint Pétersbourg, actif dans la défense des mineurs isolés, a permis une prise de conscience des problèmes spécifiques aux jeunes russes, orphelins ou mineurs isolés sans assistance juridique devant les tribunaux, jeunes soldats réfractaires au service national. Il s'est mis en place un travail collectif pour la défense des mineurs devant les tribunaux, sur la base de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et de la Convention de New York sur les droits de l'Enfant.

ASF France estime que ce travail passe par la promotion de groupement d'avocats et d'ONG, et d'un travail en réseau. Ceci par la mise en place de fédérations ou de syndicats, qui pourront ensuite être des interlocuteurs compétents pour les autorités.



REALISATIONS 2005



Fédération de Russie

Capitale : **Moscou**

Superficie : **17 075 400 km²**

Population : **143,2 millions**

Chef de l'état : **Vladimir Poutine**

Chef du gouvernement : **Mikhaïl
Kassianov**

Statut du pays relatifs à certaines
conventions fondamentales

•Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes :
ratification

•Convention relative au droit des enfants :
ratification

•Statut de Rome de la Cour Pénale
Internationale **signé**

■ Dates des missions : - **Moscou : Du 6 au 13 avril 2005**

Buts : confronter la faisabilité du programme aux réalités de terrain ; en effet si l'idée du projet était née suite à divers témoignages et contacts que nous avons pu avoir, confortée par les précédentes réalisations de la mission en 2002, il convenait de prendre la mesure de l'évolution de la situation en Russie et d'adapter le projet en tenant compte de cette inévitable évolution.

■ construire et développer le réseau de nos interlocuteurs sur place de manière à sélectionner pour les sessions de formation un auditoire de qualité.

■ vérifier le besoin de formation et en définir le contenu ; pour ce faire nous devons mesurer l'évolution du niveau moyen actuel de connaissance que nos interlocuteurs avaient de la Convention Européenne des Droits de l'Homme afin de mettre au point des formations qui répondent de la manière la plus précise possible aux besoins et aux réalités de terrain.

- **Saint Petersburg : Du 28 mars au 3 avril 2005**

Buts : répondre à l'invitation de l'ex-député de la Douma de Saint Petersburg, qui avait attiré notre attention sur les grandes difficultés des mineurs et des jeunes, ainsi que de leurs défenseurs.

Réalisation d'un état des lieux définition des actions pouvant être entreprises avec les partenaires locaux en conformité avec les objectifs de notre association.

4 avocates expertes mandatées par ASF France accompagnées d'un interprète ont été mobilisés pour mener à bien les missions exploratoires à Moscou et Saint Petersburg.

PERSPECTIVES 2006

Au terme de ces missions, il est possible de constater que les besoins et les attentes en terme de formation sur les instruments internationaux et la CEDH plus spécifiquement, sont prégnants à Saint Petersburg et dans une mesure moindre à Moscou.

Par ailleurs, il est apparu une demande de soutien, nouvelle en Russie, de la part des avocats, qui déplorent une dégradation très importante de leur liberté de travail.

Réorientation :

A Moscou : Formations de deux niveaux sur la Convention Européenne des Droits de l'Homme et la saisine de la Cour, à l'intention d'avocats et de juristes des ONG.

Organisations de rencontres sur l'exercice collectif de la défense et le travail en réseau.

Dans le nord-Caucase : Organisation d'une formation sur les Instruments Juridiques internationaux avec des juristes locaux d'ONG et d'avocats de la région.

A Saint-Petersbourg : Des violations multiples de la loi notamment à l'égard d'enfants issus de milieux défavorisés font qu'ils seraient volontairement exclus de la société, maltraités, voire dépouillés de leurs éventuels biens.

Se trouvant dans cette situation, il leur serait, notamment, quasiment impossible d'avoir accès à un avocat, et ce malgré les obligations prévues par la loi en matière de droits à la défense.

Face à ce constat, il apparaît urgent de mettre en place une structure destinée aux mineurs démunis. Pour éviter les obstacles qui pourraient être opposés par les autorités, un appui de la communauté internationale et un engagement des avocats est espéré.



PROJET LYBIE



Les faits remontent à 1998. Des enfants ont été contaminés à l'hôpital de Benghazi par le virus du SIDA suite à une mauvaise stérilisation d'instruments médicaux. Pour affronter le scandale, les autorités libyennes arrêtent 23 personnes qui sont détenues dans un centre de dressage pour chiens. Puis, elles orientent leurs investigations vers le seul personnel sanitaire étranger. Tous les détenus sont relâchés, à l'exception de cinq infirmières bulgares et d'un médecin palestinien. La Libye les accuse d'avoir sciemment transmis le virus du SIDA et s'emploie à étayer cette accusation.

Le 6 mai 2004, les accusés sont condamnés à mort.

Avocats Sans Frontières France se mobilise pour assurer leur défense.

LA DEFENSE DES INFIRMIERES BULGARES

Contexte et pertinence de l'action

Les accusés déclarent avoir parlé sous la torture et montrent les traces laissées sur leurs corps par les sévices infligés en prison. Certaines femmes affirment avoir été violées. Finalement, deux d'entre elles avouent avoir commis le crime dont elles sont accusées. Forte de ces aveux, la cour de Benghazi condamne les six accusés à mort par un arrêt du 6 mai 2004.

L'innocence des accusés semble pourtant avérée. Il apparaît en effet, que certains enfants avaient été contaminés avant même que les accusés ne commencent à travailler dans l'hôpital. D'autres l'ont été dans des services où les accusés ne travaillaient pas. Enfin, des experts scientifiques de renom, tel le Professeur Luc Montagnier - découvreur du virus du SIDA - ont exclu toute possibilité de contamination délibérée, compte tenu des circonstances de fait.

Le 25 décembre 2005, la Cour Suprême de Tripoli a cassé l'arrêt de condamnation à mort.

A la demande des avocats Bulgares et Libyens, Avocats Sans Frontières France a accepté de participer à la défense des accusés.

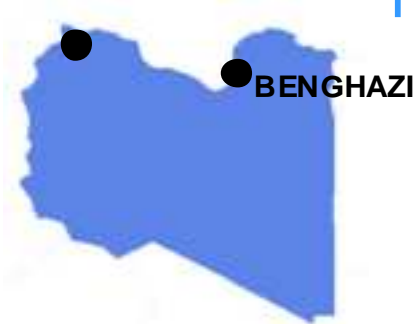
Les condamnations à mort reposant sur des aveux extorqués par des violences reconnues par deux policiers ayant participé à l'enquête, une plainte a été déposée, mais la justice Libyenne a acquitté les policiers mis en cause au mois de mai 2005. Un appel a été fait contre cette décision.

Avocats Sans Frontières France assure la défense des accusés pour obtenir leur acquittement et leur libération après sept années d'emprisonnement.



REALISATIONS 2005

TRIPOLI



BENGHAZI

La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste

Capitale : *Tripoli*

Superficie : **1 759 540 km²**

Population : **5,7 millions**

Chef de l'état : **Colonel Muammar**

QADDAFI

Chef du gouvernement : **Dr. Choukri**

Mohamed GHANEM

**Statut du pays relatifs à certaines
conventions fondamentales**

•Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes :
ratification avec réserve.

•Convention relative au droit des enfants :
ratification

•Statut de Rome de la Cour Pénale
Internationale
Non signé

Une équipe d'avocats bulgares, français et libyens a été constituée pour assurer la défense de ces cinq infirmières - la Cour suprême représentant un ultime recours. Maître Emmanuel Altit et Maître Ivan Paneff se sont succédés en mission pour assister aux audiences et préparer leur défense.

▪**Dates des missions: Du 28 mars au 2 avril 2005**

Du 23 au 27 avril 2005

Du 29 mai au 2 juin 2005

2 avocats experts mandatés par ASF France ont été mobilisés pour mener à bien les missions de défense immédiate à Tripoli et Benghazi .

PERSPECTIVES 2006

Suite à l'arrêt de cassation du 25 décembre 2005, les accusés doivent être rejugés.
Avocats Sans Frontières France continuera à assurer leur défense.



PROJET BURUNDI



Depuis une dizaine d'années le BURUNDI vit dans un état de grande instabilité et d'insécurité et ce bien que l'actuel gouvernement se soit engagé, notamment sous la pression de la communauté internationale, dans un processus de négociation de paix qui s'est concrétisé par les accords d'ARUSHA du 28 août 2000. Ceux-ci visent à rassembler les acteurs de la crise en vue de mettre un terme aux affrontements armés et de rétablir un fonctionnement démocratique.

A partir de novembre 2003, le processus de paix s'est considérablement accéléré.

Malgré deux reports successifs, l'ensemble des élections prévues par les accords de paix ont eu lieu entre mars et août 2005

Cependant, la rébellion du FNL, principalement active dans la province de Bujumbura rural, continue la lutte armée et refuse le processus de paix

LE RÔLE DES AVOCATS DANS LA JUSTICE POST-CONFLIT

Contexte et pertinence de l'action

Les conflits qui ont ensanglanté le Rwanda et la République Démocratique du Congo ont eu des effets directs sur la guerre civile au Burundi.

Après les négociations d'Arusha, un équilibre démocratique se met en place, mais le système juridique reste à reconstruire.

En 2003, deux nouvelles lois ont été adoptées : la première portant sur la répression du crime de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ; la seconde instaurant le double degré de juridiction pour le contentieux criminel.

Il y a à ce jour près de 4500 détenus accusés d'avoir participé aux « massacres de 1993 », principalement des Hutus. Ces nouvelles lois devraient avoir pour conséquence d'accélérer le jugement de ces accusés.

L'intervention d'Avocats sans Frontières France devient donc urgente, car la plupart des avocats burundais (en majorité de jeunes avocats) ne sont pas préparés à ces procès.

De plus, les récents conflits traversés par le pays ont participé à la désorganisation du système juridique. Il n'existe qu'un seul ordre national des avocats du Burundi et très peu de praticiens y sont inscrits.

ASF France intervient dans le renforcement de l'État de droit par le renforcement de la profession d'avocat.

En effet, le projet a pour objectif de renforcer le Barreau du Burundi afin de lui permettre de développer son rôle de garant de l'État de droit. Le renforcement de la profession d'avocat passe par la consolidation des compétences de ses membres, le transfert de méthodes et savoir-faire indispensables à l'exercice de leur profession et par la formation des jeunes avocats, futurs professionnels du droit, en droit pénal, procédure pénale et à l'utilisation des instruments juridiques internationaux.

L'année 2004 a permis de participer au renforcement de la profession d'avocat au Burundi.

Quatre avocats de l'Ordre des Avocats du Burundi, dont Monsieur le Bâtonnier, sont venus en France préparer la formation de formateurs qui allait être dispensée à Bujumbura dans le courant de l'année 2005.

Il s'agissait pour les formateurs d'Avocats Sans Frontières France de définir précisément les besoins en formation des avocats burundais.

La formation a eu lieu du 22 au 26 juillet 2004. Elle a permis aux avocats burundais et aux formateurs d'Avocats Sans Frontières France d'élaborer un plan de formation, destiné à préparer la formation d'avril 2005 à Bujumbura.



République du Burundi

Capitale : **Bujumbura**

Superficie : **27 835 km²**

Population : **6,8 millions**

Chef de l'état et du gouvernement :

Domitien Ndayizeye

Statut du pays relatifs à certaines conventions fondamentales

•Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :
ratification

•Convention relative au droit des enfants :
ratification

•Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale **ratification**

But pédagogique : renforcer le rôle de l'avocat burundais en améliorant sa pratique professionnelle et sa pratique judiciaire pénale. Cette formation était destinée à tous les avocats burundais, jeunes ou moins jeunes, avec ou sans expérience, et notamment ceux qui peuvent être amenés à participer aux procès liés aux massacres de 1993. La première partie du contenu était consacrée à la défense judiciaire pénale. Elle avait pour objet de permettre aux stagiaires en mesure d'intervenir utilement à tous les stades de la procédure pénale en droit interne, tout en utilisant efficacement les instruments juridiques internationaux protecteurs des Droits de l'Homme ratifiés par le Burundi. La seconde partie était consacrée à la pratique professionnelle.

•**Dates des missions:** - Bujumbura : Du 25 avril au 5 mai 2005

•**Pour la formation Burundi, participation de 23 avocats stagiaires burundais.**

2 avocates expertes mandatées par ASF France ainsi que des co-formateurs burundais ont été mobilisés pour mener à bien les missions à Bujumbura.



PROJET AFRIQUE FRANCOPHONE



La Cour Pénale Internationale a pour objectif de réprimer les crimes les plus graves et a incité les États à lutter efficacement contre l'impunité. L'Afrique a été et est malheureusement encore, le terrain de graves violations des Droits de l'Homme. Les avocats africains souhaitent se préparer pour assurer la défense des victimes et accusés de ces crimes...

L'action d'Avocats Sans Frontières France porte en priorité sur les avocats car leur action est essentielle pour la défense et la promotion des Droits de l'Homme au quotidien, tant à titre de conseil que de défenseur. Les avocats sont des acteurs essentiels devant la CPI.

FORMATION A LA C.P.I. EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Contexte et pertinence de l'action

Plusieurs membres d'ASF France assurent la défense devant les Tribunaux Pénaux Internationaux (TPI pour l'ex-Yougoslavie et TPI pour le Rwanda). Dans le cadre de ses missions, ASF France a rencontré et tissé des relations étroites avec des avocats d'autres pays, et notamment africains, avec lesquels elle demeure en contact.

C'est ainsi que le mouvement Avocats sans Frontières est présent au Benin, au Burkina Faso, au Burundi, au Cameroun, en Côte Ivoire, au Mali, en Mauritanie, au Congo-Brazzaville, en République Démocratique du Congo, au Rwanda et au Sénégal.

Dans le cadre de ces relations privilégiées, les avocats et les Ordres de plusieurs pays africains ont demandé à ASF France de leur proposer une formation spécifique sur l'utilisation des instruments juridiques internationaux de protection des Droits de l'Homme et sur la Cour Pénale Internationale.

Plusieurs d'entre eux - notamment des congolais, ivoiriens et sénégalais - avaient participé à des sessions de formation organisées par l'Association en France et souhaitent que de telles formations soient mises en place dans leurs pays.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'**Organisation Internationale de la Francophonie**, ASF France a concentré ses activités 2005 sur le Congo Brazzaville, le Mali et le Sénégal. Ces formations étaient organisées conjointement par des membres d'ASF France et des partenaires et avocats locaux ayant déjà les compétences nécessaires et à qui ASF France a apporté un complément méthodologique.



REALISATIONS 2005



BRAZZAVILLE

Congo Brazzaville

Capitale : **Brazzaville**

Superficie : **342 000 km²**

Population : **3,7 millions**

Chef de l'état et du

gouvernement: **Denis Sassou-
Nguesso**

Statut du pays relatifs à certaines
conventions fondamentales

•Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes :
ratification

•Convention relative au droit des enfants :
adhésion

•Convention contre la torture et autres peines ou
traitements cruels, inhumains ou dégradants :
adhésion

•Statut de Rome de la Cour Pénale
Internationale **ratification**

Une formation de formateurs "renforcement" a été réalisée, 2 jours avant le début de la formation CPI.

Elle a été dispensée à 2 avocats congolais. Ils étaient auparavant venus suivre à Sommières la formation de formateurs de 4 jours. Ces avocats étaient volontaires pour assister les formateurs français durant la formation. L'objectif étant de les rendre capables à terme d'assurer eux-mêmes ce type de formation au Congo – Brazzaville et dans d'autres pays francophones.

Ces 2 personnes ressources ont ainsi pu participer à l'adaptation de nos cas pratiques à la réalité du terrain. Tout au long de la formation ils ont permis un suivi plus fin de la progression des participants.

☛ **Dates de la formation : du 17 au 23 septembre 2005** (le contenu est détaillé dans la partie « formation »).

☛ **27 Avocats présents**

Sur la totalité des avocats présents, une dizaine d'entre eux avaient effectué le déplacement de Pointe Noire jusqu'à Brazzaville.



BAMA KO

Mali

Capitale : **Bamako**

Superficie : **1 241 231 km²**

Population : **11,7 millions**

Chef de l'état: **Amadou Tomani**

Toure

Chef du gouvernement: **Ousmane**

Issoufi Maiga

Statut du pays relatifs à certaines
conventions fondamentales

•Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes :
ratification

•Convention relative au droit des enfants :
ratification

•Statut de Rome de la Cour Pénale
Internationale **ratification**

Comme au Congo Brazzaville, une formation de formateurs renforcement était prévue pour permettre aux deux avocats africains co-formateurs de préparer la formation CPI.

Deux jours avant la formation CPI du 17 au 23 novembre, une formation de formateurs « Renforcement » a été dispensée pour aider nos deux confrères africains co-animateurs à s'approprier la formation. Dix avocats ont demandé à suivre une formation de formateurs qui leur a été dispensée en parallèle.

☛ **Dates de la formation : du 17 au 23 Novembre 2005**

☛ **31 Avocats présents**

Notre responsable pédagogique des formations, 2 avocats experts devant les Tribunaux Pénaux Internationaux dont 1 avocat malien, et 2 co-formateurs français et congolais ont animé cette formation.



Sénégal

Capitale : **Dakar**

Superficie : **196 190 km²**

Population : **11 127 millions**

Chef de l'état et du gouvernement :

Abdoulaye Wade

Statut du pays relatifs à certaines conventions fondamentales

•Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratification**

•Convention relative au droit des enfants : **ratification**

•Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale **ratification**

Ce dernier volet dôt le programme 2005 de formations à la CPI en Afrique francophone. Dans une démarche de coopération, nous avons invité un confrère malien de la section ASF MALI, formateur avocat auprès du Tribunal Pénal International lors de la formation à Bamako, à former avec ses homologues Sénégalais et français les avocats stagiaires sélectionnés.

📅 **Dates de la formation : du 12 au 16 Décembre 2005**

👥 **19 Avocats présents**

Notre ingénieur méthode et superviseur pédagogique des formations, trois avocats experts internationaux dont deux mandatés par ASF France et un avocat malien, co-formateur lors de la mission à Bamako, ont fait le déplacement. De plus, deux co-formateurs sénégalais ont participé au travail de formation avec leur homologues.

Le contenu et le programme détaillé des formations CPI est explicité dans le chapitre de référence.

PERSPECTIVES 2006

Les projets de formation à la Cour Pénale Internationale réalisés avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie furent un véritable succès en cette fin d'année 2005 au Congo Brazzaville, au Mali et au Sénégal. Les avocats africains bénéficiaires sont demandeurs et s'investissent en coopération avec les acteurs locaux pour le développement de ces formations sur le continent.

A la lumière de cette première expérience, et étant donné l'intérêt qui s'est manifesté pour cette formation, il serait pertinent de rééditer ce type de formation dans d'autres pays d'Afrique avec de nouveaux groupes.

•Il serait intéressant de continuer à former des formateurs compétents autant sur la pédagogie que sur la pratique dans le cadre d'un projet interrégional Afrique de l'Ouest/Afrique Centrale . Deux sessions de formation de formateurs aux Instruments Juridiques Internationaux et à la Cour Pénale Internationale en deux modules (l'un technique de 6 jours, l'autre Pédagogique de 6 jours) pourraient être effectuées.

•Des sessions portant sur les techniques spécifiques de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire pourraient être envisagées pour les avocats francophones peu familiers de ce type de pratique, en concertation avec ASF Québec.



PROJET SYRIE



Les autorités syriennes refusent d'accorder aux organisations de défense des Droits de l'Homme une autorisation leur permettant de mener leurs activités en toute légalité. La Loi d'exception numéro 6 de 1965 punit de la peine de mort toute personne recevant une quelconque forme de soutien de "l'extérieur", quelqu'en soit le motif. Les autorités maintiennent cette loi comme un instrument pour intimider les ONG, et les organisations de défense des Droits de l'Homme en particulier.

Avocats Sans Frontières France s'inquiète sur les difficultés que doivent surmonter les défenseurs des droits de l'Homme en Syrie, et ce particulièrement dans le contexte de l'Accord d'Association entre l'Union Européenne et la Syrie initié fin 2004, dont l'article 2 énonce clairement l'engagement des Parties de respecter les droits de l'Homme.

DEFENSE D'UN AVOCAT SYRIEN MENACE

Contexte et pertinence de l'action

Aktham Naissé est un avocat syrien, président du comité de défense des libertés démocratiques et des droits de l'Homme en Syrie.

Il a été arrêté le 13 avril 2004 et a comparu devant la haute cour de Sécurité de l'État le 16 janvier 2005.

Il fait l'objet de deux accusations : « atteinte aux objectifs de la révolution » et « diffusion de fausses informations dans le but d'affaiblir l'État » qui l'exposent à 15 ans de travaux forcés.

Selon le rapport annuel d'Amnesty International, la situation des droits de l'Homme en Syrie reste incertaine et l'exercice de la liberté d'expression est loin d'y être garantie, comme en témoigne cette arrestation.

Pourtant, le combat d'Aktham Naissé en faveur des droits de l'Homme en Syrie a été récompensé par deux prix décernés en 2004 : le prix Ludovic Trarieux et le prix Martin Ennals. les prix ont été remis par Mme Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme.

Avocats Sans Frontières France a accepté de participer à la défense d'Aktham Naissé, aux côtés d'un collectif d'avocats égyptiens et syriens. Avocats Sans frontières France a participé à la défense d'Aktham Naissé.

La Cour Suprême Syrienne de Sûreté de l'État à Damas (SSSC) a, le 26 juin 2005, mis fin aux poursuites.

REALISATIONS 2005



République arabe syrienne

Capitale : **Damas**

Superficie : **185 180 km²**

Population : **18,2 millions**

Chef de l'état : **Bachar el Assad**

Chef du gouvernement :

Mohammad Nadji Otri

Statut du pays relatifs à certaines conventions fondamentales

•Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :
ratification

•Convention relative au droit des enfants :
ratification

•Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale
signé

📍 Dates de la mission : **Du 14 mars au 19 Janvier 2005**



LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Les formations professionnelles organisées par Avocats Sans Frontières France constituent un instrument privilégié pour développer la qualité et l'efficacité de ses interventions.

Un outil au service de nos actions

La formation professionnelle des avocats susceptibles d'intervenir dans l'un de nos projets demeure une des préoccupations essentielles de l'association Avocats Sans Frontières France.

En effet, notre Association veille à ce que ses membres avocats soient spécialement préparés à effectuer des missions sur des terrains souvent sensibles.

Nos formations sont conçues et animées par des formateurs professionnels et des intervenants dont les compétences professionnelles sont unanimement reconnues par la profession d'avocat.

De plus, elles font appel à des méthodes pédagogiques spécifiques, dynamiques et interactives qui permettent aux stagiaires d'optimiser l'acquisition des savoirs et savoir-faire si utiles lors de leurs missions.

Par ailleurs, nos formations entrent dans le cadre de la formation professionnelle continue des avocats.

Plus d'une centaine de nos confrères ont été formés en 2005, dans des domaines divers tels que les instruments juridiques internationaux protecteurs des Droits de l'Homme, la formation de formateurs ou la Cour Pénale Internationale.

REALISATIONS 2005

Formation de Formateurs

Actuellement, de nombreux projets d'**Avocats sans Frontières France** développent ou envisagent de développer des actions de formation sur le terrain d'où la nécessité de former des formateurs.

Face à cette évolution, déjà pressentie depuis cinq ans, l'association a choisi de renforcer son équipe de formateurs potentiels susceptibles d'intervenir sur les projets.

Animées par Marie-José CANTIER, ingénieur en méthodes pédagogiques accompagnée de Caroline Lambert de Cesseau, formateur professionnel, les formations de formateurs permettent aux avocats qui y participent d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir en tant que formateur dans le cadre de nos projets.

Premier niveau intitulé « les fondamentaux » : 1ère session 13 au 17 mai 2005 / 2ème session 5 au 8 octobre 2005

Il a pour objectif de permettre aux stagiaires de se situer comme formateur et conseil, en identifiant les attitudes, les comportements et les méthodes les plus adaptés au travail en partenariat et à la formation.

Avocats Sans Frontières France a souhaité renforcer cette formation de formateurs en consacrant une semaine à son déroulement. Cela a permis aux stagiaires de bénéficier d'une formation plus technique et plus exhaustive, propre à leur permettre de développer leur compétences sur le terrain.

Deuxième niveau « renforcement » : prévu début 2006

Les stagiaires du deuxième niveau de formation de formateurs renforcent leurs compétences en matière de méthodes et d'animation.

Formation de formateurs Cour Pénale Internationale

14 et 15 octobre 2005

Les participants à cette formation avaient tous suivi les deux premiers niveaux du cursus de formation de formateurs : « les fondamentaux » et « renforcement ». Ils désiraient approfondir leurs méthodes de formation pour intervenir en Afrique francophone sur la Cour Pénale Internationale et assister les formateurs CPI.

Les objectifs de cette formation étaient multiples : faire le point sur la formation CPI qui avait eu lieu au Congo Brazzaville en septembre et préparer la prochaine session de formation CPI qui allait avoir lieu au Mali en novembre 2005 en la revisitant à la lumière de cette évaluation.

Les stagiaires, tous avocats confirmés, ont eu dans le cadre de cette formation à établir le programme (public, objectifs, contenu, méthodes...), rédiger le schéma pédagogique, concevoir le matériel pédagogique (études de cas pratiques, mise en situation...) de la formation CPI au Mali.

Les stagiaires ont été soutenus et accompagnés par les trois avocats formateurs d'ASF France à la formation CPI du Congo Brazzaville, Philippe MORICEAU, Marie Pierre POULAIN et Jean-Marie BIJU-DUVAL, avocat intervenant devant les Tribunaux Pénaux Internationaux, et par Marie-Josée CANTIER HERRMANN notre superviseur pédagogique.

Formation Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des Droits de l'Homme

11 et 12 février 2005

Intervenir hors de ses frontières, dans des contextes culturels et juridiques différents et dans des conditions toujours difficiles, impose aux avocats la mise en œuvre de comportements adaptés tels la flexibilité et l'ouverture. Une expérience professionnelle confirmée, une bonne connaissance, la pratique du droit pénal et de la procédure pénale française sont également essentielles.

Assurer ce genre de mission efficacement dans des conditions de confort et de sécurité, nécessite, en outre, le renforcement et l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques.

L'objectif de cette formation est de permettre aux avocats de savoir utiliser les Instruments Juridiques Internationaux dans le cadre de leurs activités professionnelles et/ou à l'occasion de missions qui leur sont confiées pour ASF France (intervention directe dans un procès, relations avec les autorités locales).

Le contenu de cette formation a porté sur l'identification, la définition et la recherche des Instruments Juridiques Internationaux, et leur applicabilité en droit interne et externe.

Cette année, les avocats formateurs qui ont accompagné les participants à ce stage ont été Catherine MABILLE, Françoise MATHE et Fabienne TRUSSES NAPROUS.

Formation « Cambodge »

18 et 19 mars 2005

Cette formation était destinée aux bénévoles membres du groupe Cambodge et aux avocats membres d'Avocats sans Frontières France intéressés par ce projet.

Tous les participants au stage devaient impérativement avoir déjà suivi au moins une session de formation de formateurs. Car cette « formation - action » s'inscrivait dans le cadre de la réalisation d'une mission de formation des jeunes avocats cambodgiens en juillet 2005.

A l'issue de cette formation, les stagiaires devaient avoir réalisé le matériel pédagogique nécessaire à cette mission à l'étranger à partir de l'usage en droit interne des conventions internationales signées par le Cambodge et des critères nécessaires à un procès équitable.

Ils ont été accompagné dans leur démarche par Martine JACQUIN, avocat et formatrice ASF France, responsable du projet Cambodge et Marie-Josée CANTIER.

30 septembre 2005

Formation similaire à la « formation action » de mars 2005 précédente pour une mission de formation à l'étranger prévue en janvier 2006.

Défense de la Défense en Amérique Latine

1 et 2 avril 2005 à Paris

« Défense de la Défense en Amérique Latine » est un projet phare d'**Avocats sans Frontières France**, dont le besoin en ressources humaines s'est récemment accru.

Cette année encore, a été organisée une formation « Défense de la Défense en Amérique Latine » en Colombie.

Pour une grande partie en espagnol, cette formation fait systématiquement appel à un intervenant étranger. Cette année l'avocate Dora Lucy ARIAS, Présidente de l'Association des Avocats Défenseurs Eduardo Umana Mendoza était présente.

Son objectif était de permettre aux avocats mobilisés sur ce projet d'acquiescer, d'une part, une meilleure connaissance du contexte politique et juridique en Colombie et d'autre part, d'identifier les situations complexes dans lesquelles se trouvent nos confrères colombiens.

Les chargés de mission d'ASF France qui les accompagnent, ont pu parfaire les stratégies juridiques et les comportements à mettre en œuvre sur le terrain.

Cette formation a aussi été l'occasion pour les stagiaires de mieux connaître notre programme d'action et nos méthodes d'intervention sur ce terrain.

Dora Lucy ARIAS était accompagnée dans son intervention par des avocats formateurs d'ASF France, Flor TERCERO, Françoise MATHE et Slim BEN ACHOUR.

Formation Cour Pénale en Afrique

Ces formations s'inscrivent dans un contexte particulier. En effet, la Cour Pénale Internationale, première juridiction internationale permanente ayant vocation à juger les individus accusés de génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre et crime d'agression, est entrée en fonction le 1er juillet 2002. La procédure devant cette juridiction est spécifique.

Il s'agit ici de préparer les avocats à intervenir devant la Cour Pénale Internationale dont la procédure se distingue de celles mises en œuvre devant les tribunaux internationaux ad hoc (TPIY et TPIR) dont elle reprend cependant certains traits essentiels. Elle emprunte tant à la tradition continentale (« Civil Law ») qu'à la tradition anglo-saxonne (« Common Law »). C'est la raison pour laquelle ASF France propose des formations aux avocats intéressés par cette juridiction nouvelle, pour qu'ils se préparent à y intervenir efficacement à tous les stades de la procédure, tant auprès des accusés que des victimes en insistant sur l'importance de l' "Avant-procès "

Ces formations très pratiques ont mis l'accent sur le nouveau rôle de l'avocat devant la CPI, la saisine de la Cour, les procédures d'appel et de révision.

Grâce à un cas pratique transversal, et des méthodes interactives, les participants ont été préparés à intervenir en s'adaptant aux spécificités de cette nouvelle juridiction internationale en utilisant au mieux les outils juridiques qu'elle offre à l'avocat de l'accusé ou des victimes pour assurer sa fonction de défense.

Ils ont travaillé les textes qui régissent leurs interventions, ont repéré ce qui fait la spécificité de leur intervention et de celle des protagonistes essentiels de la CPI dans toutes les phases de la procédure. Ils ont abordé les spécificités de ce système hybride, particulièrement celles de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire. Ils ont été formés à utiliser les règles en vigueur pour la défense des droits des victimes.

Ces formations ont été précédées sur place, pendant 2 jours, d'une formation renforcement des futurs formateurs locaux animée par Marie-Josée CANTIER. En effet, dans une volonté d'autonomiser les bénéficiaires de ses actions et de favoriser leur indépendance, ASF France s'attache à associer des avocats locaux dans sa démarche.

Ces formations de 2ème niveau ont été l'occasion pour les participants de renforcer leurs compétences en matière de méthodes et d'animation et de s'approprier l'itinéraire pédagogique.

Les objectifs pédagogiques ont été atteints. Les formateurs ont su mettre en place une dynamique de travail de groupe très efficace grâce à la qualité de leurs interventions.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

La formation CONGO:

17 et 19 au 23 septembre 2005

Animée par Jean-Marie BIJU DUVAL, Philippe MORICEAU et Marie-Pierre POULAIN (Avocats intervenants devant les Tribunaux Pénaux Internationaux) et François QUENUM et Claude-Joël PAKA (Formateurs congolais personnes-ressources et stagiaires).

Le procès des disparus du Beach qui venait de se terminer a contribué à renforcer le sentiment de l'utilité de cette formation.

Le Bâtonnier de Brazzaville qui a participé à cette formation avait fait en sorte que les avocats qui assistaient à cette formation ne soient pas pénalisés en demandant aux magistrats d'accepter les renvois.

La presse était présente au début et à la fin de la formation.

La formation MALI:

17 au 23 novembre 2005

Animée par des experts internationaux : Jean-Marie BIJU DUVAL ; Seydou DOUMBIA (Avocats intervenants devant les Tribunaux Pénaux Internationaux), Marianne LAGRUE par un formateur congolais : Claude-Joël PAKA et un co-formateur maliens personnes-ressources : Amady KAREMBE, Supervision pédagogique et responsabilité de la mission : Marie-José CANTIER.

Un invité spécial de la CPI, Esteban PERALTA, coordonnateur de la section d'appui au conseil à la CPI, a effectué le déplacement de La Haye aux Pays-Bas. Il a pu apporter son expérience terrain et fut un invité d'exception pour les stagiaires et les formateurs.

De plus, le Bâtonnier du Barreau du Mali appuyait notre formation et a facilité le suivi de la formation en acceptant les renvois des avocats stagiaires.

La formation SENEGAL

17 au 23 novembre 2005

Animée par trois experts internationaux : Françoise MATHE; Aïcha CONDE et Seydou DOUMBIA (Avocats intervenants devant les Tribunaux Pénaux Internationaux) Supervision pédagogique et responsabilité de la mission : Marie-José CANTIER.

Les objectifs pédagogiques ont été atteints. Les formateurs ont su mettre en place une dynamique de travail de groupe très homogène par la qualité de leurs interventions. La rencontre et les points de vues différents des quatre personnes animant la formation fût une réussite et les échanges entre stagiaires et formateurs, riches et productifs.

Photos de diverses formations





PERSPECTIVES 2006

- **Formation de formateurs « renforcement »** : 3 et 4 février 2006
- **Formation à la Cour Pénale Internationale :**
 - Première partie : 16 au 18 février 2006
 - Deuxième partie : 2 au 4 mars 2006
- **Formation de Formateurs « les Fondamentaux »** : 8 au 11 mars 2006
- **Formation Interne : « comment s'adapter aux exigences d'un projet d'envergure ? »** : 23 au 25 mars 2006
- **Formation : « Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des Droits de l'Homme »** : Première Session : 7 au 9 avril
- **Formation à la Cour Pénale Internationale (deuxième session) :**
 - Première partie : 18 au 20 mai 2006
 - Deuxième partie : 1 au 3 mai 2006
- **Formation : « Instruments Juridiques Internationaux protecteurs des droits de l'Homme » Deuxième Session :** fin du mois de juin, dates à déterminer.



EVENEMENTS



Chaque année, ASF France organise des évènements autour de la justice internationale. En 2005, l'Association s'est vue également récompensée pour ses actions de défense des droits de l'Homme.

Manifestations

• Concert de soutien à Paris

Le 15 février 2005, en collaboration avec l'Orchestre Bernard Thomas, ASF France a organisé un concert de musique classique à l'Eglise Saint Germain des Prés à Paris. Des intervenants prestigieux, tels que Elisabeth Badinter, Mario Stasi (ancien Bâtonnier de Paris), Yves Repiquet (futur Bâtonnier de Paris) et Francis Szpiner, ont attiré l'attention du public sur des cas de violations graves des droits fondamentaux. Ils ont évoqué les droits des femmes et la Charia au Nigeria, les victimes du génocide au Rwanda et les avocats assassinés en Colombie.

Avec une assistance soutenue, la soirée fut une réussite et a contribué à la connaissance des problématiques auxquelles nous nous dévouons.

• Interventions lors de rassemblements de la professionnelle

ASF France a eu l'honneur d'être invitée à intervenir, en la personne de son Président François Cantier, lors de plusieurs évènements rassemblant les avocats et représentants de la profession, en France et à l'étranger.

- Convention Nationale des Avocats à Marseille du 20 au 22 octobre 2005
- Congrès du Syndicat des Avocats de France à Rouen du 11 au 13 novembre 2005
- Congrès de la Fédération Nationale de l'union des Jeunes Avocats du 4 au 7 mai 2005 au Palais des Congrès de La Grande Motte

• Congrès de la CIB

Les 10, 11, 12 décembre 2005 à Ouagadougou

Intervention d'Avocats Sans Frontières France en la personne de François Cantier portant sur les actions de l'Association pour favoriser la liberté d'exercice des avocats indépendants et des juges.

Reconnaissance affirmée

• Organisation Internationale de la Francophonie

Statut consultatif

Le 8 avril de cette année, l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie a accordé à ASF France le statut consultatif auprès de cet organisme en reconnaissance pour ses activités en partenariat avec les acteurs locaux de pays francophones.

Présidence de la Commission Paix, Démocratie et Droits de l'Homme

A l'occasion de la 5^e Conférence des OING de la Francophonie le 12-13 septembre dernier à Ouagadougou, Burkina Faso, ASF France, en la personne de son Président, François Cantier, a été élu président de la Commission Paix, Démocratie et Droits de l'Homme. Cette élection a été pour Avocats Sans Frontières France l'affirmation de sa présence internationale et plus particulièrement dans l'espace francophone qui comporte 50 états.

Elle nous impose un rôle fédérateur au-delà même de notre cercle d'activité habituel puisque à la défense des Droits de l'Homme s'ajoute ceux de l'instauration et l'approfondissement de la Démocratie ainsi que des processus de transition et ceux favorisant l'établissement ou le retour à la paix.

♦ Prix Sakharov pour Maître Hauwa Ibrahim

Me Hauwa Ibrahim, membre d'Honneur et avocate nigériane engagée dans la lutte pour le respect des droits des femmes face au code Charia est une partenaire majeure du projet Nigeria d'ASF France, a été co-lauréate du prix Sakharov 2005. Le prix est décerné chaque année par le Parlement européen à des personnalités ou organisations ayant marqué de leur empreinte le combat en faveur des droits de l'homme. ASF France a eu l'honneur d'être à ses côtés lors de la remise du prix le 14 décembre 2005 à Strasbourg.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

ANNEXES



ASF France remercie ses acteurs...

L'ÉQUIPE AMÉRIQUE LATINE

Co-responsables :

MATHE, Françoise (Barreau de Toulouse)
BEN ACHOUR, Slim (Barreau de Paris)

Chargés de mission :

ARIAS, Dora Lucy (avocate colombienne)
AUTAIN, Xavier (Barreau de Paris)
BOSELUT, Rodolphe (Barreau de Paris)
GOMEZ, Nathalie (Barreau de Marseille)
HOCQ, Benoît (Barreau de Lille)
LOWY, Tamara (Barreau de Paris)
MAHECHA, Pedro (avocat colombien)
MALABRE, Jean-Eric (Barreau de Limoges)
MARCHAND, Jacques (Barreau d'Angers)
MEUNIER, Maïa (Barreau de La Rochelle)
MOLINA, Emmanuel (Barreau de Marseille)
PANDOLFI, Claudio (Barreau de Buenos Aires)
ROUSSEAU, Benoît (Barreau de Nantes)
SAMPELRO, Claudia (avocate colombienne)
STERN, Michèle (Barreau de Paris)
TAELEMAN, Pascale (Barreau de Créteil)
TERCERO, Flor (Barreau de Toulouse)

Assistante du projet au siège :

IRVING, Rebekah

Coordnatrice administrative en Colombie :

MORA, Julia

L'ÉQUIPE CAMBODGE

Responsable :

JACQUIN, Martine (Barreau de Paris)

Chargés de mission :

BELINGA, Odile (Barreau de Lyon)
CANTIER, Marie-Josée (Formation et superviseur pédagogique)
DELAHAIE, Annie (Barreau de Toulouse)
DURAND, Isabelle (Barreau de Toulouse)
GAUTRY, Françoise (Barreau de Brive)
LAGRUE, Marianne (Barreau de Paris)
LOPEZ, Stéphane (Barreau de Pau)
MARTINEAU, Christine (Barreau de Paris)
PALAZOT, Odile (Barreau de Toulouse)
PATRY, Didier (Barreau de Caen)
ROGER, François (Magistrat)
ROQUAIN, Sylvie (Barreau de Toulouse)
SEZE, Ghislaine (Barreau de Nantes)
TACHET, Joël (Barreau de Lyon)

L'ÉQUIPE SYRIE

Responsable :

ALTIT, Emmanuel (Barreau de Paris)
BOUSQUET, Ludovic (Barreau de Bordeaux)

L'ÉQUIPE LYBIE

Responsable :

ALTIT, Emmanuel (Barreau de Paris)

Chargés de mission :

PANEF, Ivan
ALEXIEV, Antoine
PETROVA, Maria

L'ÉQUIPE RUSSIE

Responsable :

MONGET-SARRAIL, Dominique (Barreau de Créteil)

Chargés de mission :

MARTINEAU, Christine (Barreau de Paris)
FRANCES, Clémentine (Barreau de Grenoble)
MULLER-SARRALIER, Nathalie (Barreau de Nanterre)
LEREIN, Audrey (Barreau de Grenoble)

Soutien logistique :

Section locale d'ASF France à Grenoble :
GABION, Cécile
VILLEMAGNE, Sébastien
MOREL, Nathalie
DOMEYNE, Sandra
LEBLANC, Sidonie
DESCHAMPS, Régis

L'ÉQUIPE BURUNDI

Responsable :

NOUGIER, Laure (Barreau d'Avignon)

Chargés de mission :

VOISIN D'AMBRY, Marie-Paule (Barreau de Dieppe)
DJAMMEN-NZEPA, Ferdinand (Barreau de Toulouse)
MULLER-SARRALIER, Nathalie (Barreau de Nanterre)

L'ÉQUIPE NIGERIA

Responsable :

MABILLE, Catherine (Barreau de Paris)

Chargés de mission :

POULAIN, Marie-Pierre (Barreau de Paris)
THIEBAUT, Elise (Journaliste)
BRUN, Pierre (ASF Québec)
LA ROCHELLE, Philippe (ASF Québec)
THERRIEN, Dominic (ASF Québec)



AVOCATS SANS FRONTIÈRES
France

L'ÉQUIPE COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Responsable :

CANTIER, Marie José (Responsable pédagogique)

Chargés de mission :

BIJU DUVAL, Jean-Marie (Barreau de Paris)
CONDE, Aïcha (Barreau de Paris)
DOUMBIA, SEYDOU (Barreau du Mali)
LAGRUE, Marianne (Barreau de Paris)
MATHE, Françoise (Barreau de Toulouse)
MORICEAU, Philippe (Barreau de Biarritz)
PAKA, Claude Joël (Barreau de Pointe-Noire)
POULAIN, Marie-Pierre (Barreau de Paris)

Formateurs :

CANTIER, Marie-José (Supervision pédagogique)
JACQUIN, Martine (Barreau de Paris)
MABILLE, Catherine (Barreau de Paris)
MATHE, Françoise (Barreau de Toulouse)
MULLER-SARRALIER, Nathalie (Barreau de Nanterre)
NOUGIER, Laure (Barreau d'Avignon)
POULAIN, Marie-Pierre (Barreau de Paris)
BIJU DUVAL, Jean-Marie (Barreau de Paris)
MORICEAU, Philippe (Barreau de Biarritz)
LAMBERT DE CESSEAU, Caroline (Formatrice)
DELAHAIE, Annie (Barreau de Toulouse)
GAUTRY, Françoise (Barreau de Brive)
LAGRUE, Marianne (Barreau de Paris)
TRUSSES NAPROUS, Fabienne (Barreau de Tarbes)
QUENUM, François (Congo)

Vice-Présidents :

MABILLE, Catherine (Barreau de Pais)
MAISONNEUVE, Jacques (Barreau de Brive)
MATHE, Françoise (Barreau de Toulouse)

Trésorière :

TRUSSES-NAPROUS, Fabienne (Barreau de Tarbes)

Trésorière adjointe :

TERCERO, Flor (Barreau de Toulouse)

Secrétaire :

DUPUY, Gérard (Juriste)

L'ÉQUIPE DU SIEGE

BALANCHE JACQUET, Géraldine (Chargée de formation)
COLOMBIES MARTIN, Sophie (Chargée de formation)
COSTES, Etienne (Coordinateur projets & financements)
EL BOUAZZAOUI, Najet (secrétaire comptable)
IRVING, Rebekah (Assistante projet Amérique Latine)
MARI, Eric (Responsable Administratif)
ROCKLIN, Nils (Chargé de communication)
RODRIGUEZ, Virginie (Chargée de communication)
VAUTRIN, Caroline (Administrateur Financier)

Stagiaires et bénévoles :

GIRARD, Pascale
JANY, Agnès
MOURRAUT, Sandhra
MAYNADIER, Anthony
NOEL, Pierre
ZAKI, Monia

L'ÉQUIPE FORMATION

Membres de la Commission de Formation :

TRUSSES-NAPROUS, Fabienne (Barreau de Tarbes)
CANTIER, Marie-Josée (Formatrice – supervision pédagogique)
DELAHAIE, Annie (Barreau de Toulouse)
GAUTRY, Françoise (Barreau de Brive)
LAMBERT DE CESSEAU, Caroline (Formatrice)
MULLER-SARRALIER, Nathalie (Barreau de Nanterre)
NOUGIER, Laure (Barreau d'Avignon)

LE BUREAU

Président :

CANTIER, François (Barreau de Toulouse)



...Ses partenaires opérationnels...

EN AMÉRIQUE LATINE

- Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo
- Association colombienne d'avocats défenseurs Eduardo Umaña Mendoza (ACADEUM)
- Defensoría Pública Colombiana
- Checchi & Co.
- Fédération nationale des défenseurs publics
- Institut latino-américain de services légaux alternatifs (ILSA)
- ASONAL Judicial (syndicat des professionnels de la justice)
- Colegio de Jueces y Fiscales
- Universités dans les villes où des événements ont été réalisés
- Colegios de Abogados de plusieurs villes

EN AFRIQUE FRANCOPHONE

- Avocats Sans Frontières Sénégal
- Avocats Sans Frontières Mali
- Avocats Sans Frontières Congo

AU CAMBODGE

- Barreau du Cambodge
- Centre de formation professionnelle des avocats cambodgiens
- Ambassade de France
- Ambassade du Japon
- Ambassade du Canada

EN RUSSIE

- Mémorial
- Ordre des avocats de Moscou
- Ordre des avocats de Saint Pétersbourg
- Médecins du Monde

AU BURUNDI

- Barreau du Burundi
- Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA)
- Centre international de formation des avocats francophones en Afrique (CIFAF)
- Avocats Sans Frontières Belgique

AU NIGERIA

- Ministère de la justice de l'état de Bauchi, en la personne de l'Attorney General M. Habib Aliyu
- Legal Aid Council (aide juridictionnelle nigériane)
- Barreau du Nigeria (NBA) ainsi que les barreaux d'Abuja et de Bauchi
- Une équipe d'avocats locaux de Bauchi conduit par Maître Abdulkadir Suleiman
- Maître Hauwa Ibrahim
- Avocats Sans Frontières Québec



...Et ses partenaires financiers en 2005

Grâce au soutien de ses partenaires financiers et de ses adhérents, ASF France continue de mener des actions de défense de la justice à travers le monde.

AMERIQUE LATINE

- Ministère des Affaires Étrangères français
- Conseil National des Barreaux français
- Barreau de Bordeaux
- Barreau de La Rochelle
- Barreau de Lille
- Barreau de Marseille
- Barreau de Nantes
- Barreau de Paris
- Barreau de Seine St Denis
- Barreau du Val de Marne
- Conseil Général du Val de Marne

CAMBODGE

- Conseil Régional des Pays de la Loire
- Ambassade de France au Cambodge
- Barreau de Pau
- Barreau de Nantes
- Ministère des Affaires Etrangères français
- Europeaid

SYRIE

- Mairie de Bordeaux

LIBYE

- Ordre des avocats des Hauts de Seine
- Société Financière Accréditée

RUSSIE

- Premier ministre français
- Barreau de Grenoble
- Syndicats de Grenoble

BURUNDI

- Premier ministre français
- Barreau de Nantes

NIGERIA

- Conseil Général de Seine Saint Denis
- Ordre des avocats de Paris
- Women Defenders

SIEGE

- Barreau de Toulouse
- Barreau de Dijon
- Conseil général de la Haute Garonne
- Conseil régional de Midi-Pyrénées
- Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (FNDVA)
- Congrégation Divine Providence
- Mairie de Balma
- Cabinet Luc Expert
- Ordre des avocats de Paris
- Cabinet Clifford Chance

FORMATION CPI

- Organisation Internationale de la Francophonie
- Premier ministre français
- Barreau d'Angers.

Encore Merci...

A tous les donateurs particuliers pour leur générosité.



Charte Avocats sans Frontières France

Avocats sans Frontières France réunit autour de valeurs communes des avocats, des juristes et d'autres professionnels déterminés à agir pour le respect et le développement des droits fondamentaux.

Avocats sans Frontières France agit pour le droit au procès équitable et l'accès de tous à la connaissance et à la défense des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels à travers le service d'un avocat libre et indépendant et porte une attention toute particulière aux droits et à la défense des groupes et des personnes les plus vulnérables.

Avocats sans Frontières France a l'ambition d'intervenir en tout lieu où une personne est menacée dans l'exercice de ses droits fondamentaux et ne peut avoir à ses côtés un avocat libre et indépendant.

Avocats sans Frontières France fonde son action sur la présomption d'innocence, le droit pour tous à un avocat libre et indépendant et le serment de l'avocat d'assurer la défense sans préjugé ni discrimination.

Avocats sans Frontières France œuvre pour la reconnaissance et le respect du rôle de l'avocat, conformément aux Principes relatifs au rôle du barreau adoptés par l'Assemblée des Nations Unies au Congrès de la Havane le 7 septembre 1990, qui définissent sa liberté, son indépendance, ses obligations déontologiques, les garanties de sécurité et les moyens nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Avocats sans Frontières France participe par son existence et les actions qu'elle mène à la défense des droits fondamentaux, à l'instauration et au renforcement de l'Etat de Droit et à la lutte contre l'impunité.

Avocats sans Frontières France ne se substitue pas aux avocats locaux ni à leurs organisations, auxquels elle n'a pas vocation de faire concurrence, mais intervient à leurs côtés et avec leur accord quand ils sont en difficulté en raison de leur activité professionnelle. Elle établit et entretient avec eux des relations confraternelles. Ainsi, elle agit uniquement lorsque son action tend à renforcer les compétences des acteurs locaux.

Avocats sans Frontières France s'interdit toute participation à des actions de nature à compromettre son indépendance, celle des avocats ou ses valeurs et principes. Par conséquent, elle agit sans considération d'appartenance à des groupes politiques, religieux, philosophiques préexistants.

Tous ceux qui agissent au nom d'**Avocats sans Frontières France** adhèrent sans réserve aux principes ici affirmés et les respectent dans leurs actions et leurs déclarations.